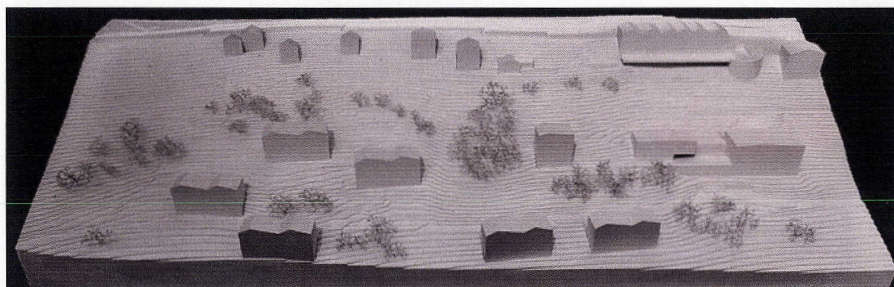


**Lauréat :**            **projet No 4**

**Devise :** dahu

**Auteur**                **Cheseauxrey sàrl**

**Collaborateurs**    Olivier Cheseaux  
                         Alexandre Rey  
                         Sébastien Vitre  
                         Manu Crettaz  
                         Vanessa Reynard  
                         Fabien Sauthier



Le parti proposé se distingue par le choix d'implantation qui cherche un rapport étroit entre la topographie du lieu et les différents éléments du programme. Les nouvelles constructions se positionnent en contrebas du chemin de Croix misant sur un développement futur des masses bâties le long de la route inférieure. L'insertion dans le terrain des différents bâtiments et accès se font de manière naturelle. La volonté d'avoir des volumétries relativement modestes pour les constructions publiques contraste avec la hauteur plus importante des nouveaux logements. Des cheminements piétons relient directement l'Ems, l'école et les logements au chemin de Croix, qui lui assure la liaison à la Rue de l'Evouette.

Les fonctions Ems, école et salle multi-activités sont regroupées autour des mêmes espaces extérieurs. La salle multi-activités occupe une place centrale et relie les volumes de l'école et de l'Ems. La répartition du programme public s'organise ainsi en trois volumes articulés structurant clairement la forte pente du terrain. Une place d'accueil conviviale se trouve dans la prolongation du chemin d'accès et permet d'accéder aux différents bâtiments. La toiture plate

de la salle multi-activités permet d'avoir une surface plane appréciée et utilisée comme cour de récréation.

L'organisation des locaux se fait de manière fonctionnelle et cohérente, elle offre des liens visuels appréciés entre les enfants et les résidents de la maison de retraite. L'auteur du projet propose de réaliser en une étape les vingt-deux lits/Ems contrairement au programme demandé. Sous le niveau de la place principale s'étend un étage de surfaces commerciales au-dessus du niveau de parking.

Les logements protégés prennent habilement place dans un volume plus autonome, à proximité de la résidence pour personnes âgées. Par sa position et sa volumétrie, le bâtiment compose clairement avec le complexe public. La proposition de séparer les appartements protégés de l'Ems permet également de gérer des gabarits moins importants et est appréciée sous l'angle de la prise en charge de ses habitants. En effet, ces derniers, ayant encore une certaine indépendance, veulent intégrer l'Ems le plus tard possible. Les immeubles d'habitations destinés principalement à des familles sont situés dans le secteur B et suivent la même logique d'insertion dans le site.

Le concept se développe dans un souci de limiter l'impact des constructions sur le paysage. Cette préoccupation d'insertion est justifiée en regard de la situation du village, « St-Martin que l'on regarde d'en face ». Le projet reste modeste et permet une lecture en continuité de la topographie existante. L'occupation du terrain, la prise en compte de la totalité du périmètre à disposition, le développement d'un ensemble cohérent et de qualité sont des points qui ont été développés avec justesse et pertinence.

La situation des commerces proposés n'est pas convaincante. Malgré la cohérence architecturale cette affectation aurait dû trouver sa place sur le haut du périmètre et ainsi favoriser le lien avec la Rue de l'Evouette.

Au niveau des coûts, la répartition des fonctions et la formalisation architecturale sont rationnelles et le volume total se situe dans la moyenne inférieure des projets rendus.

L'implantation des bâtiments permet de créer un environnement extérieur intéressant pour la promenade et le repos, en jouant notamment sur l'utilisation des aménagements extérieurs des deux côtés de la maison des générations. Un lieu de promenade entre la maison des générations et le bâtiment des appartements protégés est créé. La relation entre les générations est étudiée, les inconvénients sont maîtrisés par la disposition du projet.

Le règlement du plan de quartier est développé et permet une application immédiate, les aspects liés au développement durable sont développés et réalistes.